

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-189

OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025

Membres en exercice	90
Présents titulaires	64
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	5

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Marc BRETON représenté par Pascale MOORTGAT, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Bruno BORDIER, Pierre GUILLARD représenté par Carole DRAI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Samuel MULLER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Jacqueline BENHAMED.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Florentine RAFFARD.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal approuvé par délibération n° DC2025-31 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 11 février 2025,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal approuvé par délibération n° DC2025-101 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 6 mai 2025,

VU le document budgétaire réglementaire M57 annexé, relatif au projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis de la Commission des Finances du 9 octobre 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement.....	2 579 659,86 €
* Section d'investissement.....	1 572 538,45 €
Total décision modificative (DM) n°1.....	4 152 198,31 €

ARTICLE 2 :

APPROUVE le versement des subventions inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (en annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2025 comme suit :

Nature 65748

Ajustement subvention 2025 association ALEC-MVE	-5 000,00 €
Subvention de fonctionnement 2025 association Faune Alfort.....	15 000,00 €

Total subventions votées à la DM1 2025..... 10 000,00 €

ARTICLE 3 :

APPROUVE les opérations suivantes relatives aux provisions pour dépréciation de créances anciennes, retracées dans l'annexe IV-B3.1 du document budgétaire M57 ci-annexé, à savoir :

- Reprise de la provision constituée en 2024 pour dépréciation de créances anciennes du budget principal, pour un total de 78 696,86 € et autorise le Président à émettre un titre de recette au compte 7817 pour comptabiliser cette reprise,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251016-DC2025-189-BF
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

- Constitution d'une nouvelle provision 2025 pour dépréciation de créances anciennes, d'un montant de 78 367,22 € et autorise le Président à émettre un mandat de dépense au compte 6817 pour comptabiliser cette nouvelle provision.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président

O. Capitaniq
Olivier CAPITANIQ

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

16 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251016-DC2025-189-BF
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025